

Bio-exclusion :

Empêcher l'entrée des contaminants dans l'élevage

Contrôle des introductions (statut sanitaire des animaux, quarantaine), gestion des intervenants, matériels en commun, de la faune sauvage, des nuisibles, des voisins, de l'environnement (air, eau)

Bio-compartmentation :

Empêcher la circulation des contaminants dans l'élevage

Aménagement des bâtiments, gestion des lots (marche en avant), de l'alimentation, du matériel entre ateliers, isolement des animaux malades, contagieux, protection des animaux sensibles, gestion de la relation mère-veau en allaitant (immunité), gestion des aiguilles



Bio-confinement :

Empêcher la sortie des contaminants vers d'autres élevages

Qualification de cheptel, indicateurs troupeau.

Dangers sanitaires réglementés.

Ex : Fièvre Aphteuse : blocage de l'exploitation avec abattage et élimination des produits contaminés

Bio-préservation :

Empêcher la sortie des contaminants vers l'environnement

Botulisme, Fièvre Q, Salmonelles,

Ex : Résistance de la bactérie de la paratuberculose nécessitant le compostage des fumiers

Bio-prévention :

Empêcher la sortie des contaminants vers l'Homme

Contrôle des zoonoses par contact avec animal ou par voie alimentaire (Brucellose, Tuberculose, Salmonellose, Teigne, RSV, FQ, Listériose, E.coli, Staphylocoques).

Aspects réglementaires avec la gestion du registre d'élevage et enregistrement des traitements sur le cahier sanitaire.

Gestion des antibiorésistances